

PROGRÈS RÉALISÉS EN AFRIQUE TROPICALE*

La Commission IV de la Conférence de Genève avait divisé le monde en 14 divisions linguistiques et géographiques (voir E/CONF.61/L.57); la division 14 avait été nommée «l'Afrique au sud du Sahara», appellation qui est parfois abrégée en «Afrique subsaharienne».

Il est proposé à présent de nommer cette division Afrique tropicale. Au nord, le tropique du Cancer traverse le Sahara et nous sépare des divisions arabes; au sud, le tropique du Capricorne limite à peu près l'Afrique du Sud. Cette proposition est basée sur le fait que de nombreux facteurs communs aux Etats d'Afrique tropicale demeurent étrangers à l'Afrique du Sud.

Le présent rapport traite de l'Afrique tropicale, qui comprend 35 Etats membres des Nations Unies. Il convient de noter que huit d'entre eux seulement ont répondu à l'invitation d'assister à la Conférence et que, ce deuxième jour de la Conférence, au moment où est soumis le présent rapport, seulement trois d'entre eux sont arrivés et présents (Nigéria, Ouganda, Kenya).

Un des traits communs aux Etats d'Afrique tropicale est qu'ils sont tous membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et situés à l'intérieur de la zone d'action de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation de Nations Unies (CEA); tous sont des pays en voie de développement qui, selon les statistiques publiées par les Nations Unies, forment le plus important groupe d'Etats à faible produit national brut (PNB). Cet état de choses signifie en pratique que ces Etats se trouvent tous dans la nécessité urgente de répondre à des besoins fondamentaux dans les domaines tels que la santé, l'éducation, la production alimentaire, la création de moyens de communications et d'industries, etc. Il s'ensuit qu'ils éprouvent quelque difficulté à affecter des fonds ou du personnel qualifié à des opérations non prioritaires, parmi lesquelles doit malheureusement être rangée la toponymie.

* Le texte original de ce rapport, présenté par l'Expert représentant la division linguistique et géographique 14, c'est-à-dire l'Afrique au sud du Sahara, et soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.101.

Des centaines de langues différentes sont parlées dans la division. Heureusement, du point de vue de la discipline qui nous concerne, elles se rangent en groupes identifiables; c'est ainsi qu'au sud de l'équateur, la plupart d'entre elles appartiennent au groupe bantou, dans lequel le swahili (ou kiswahili) est le plus largement utilisé comme langue commune. De plus, dans presque tous les Etats, le français ou l'anglais sont utilisés couramment à l'échelon gouvernemental. Certains ont estimé que la division était trop vaste et qu'il convenait de la subdiviser; mais une telle opération serait nécessairement arbitraire. Si certaines séparations existent actuellement, elles tendent à se faire entre Etats anglophones et francophones; elles ne correspondent pas à des groupes ethniques ou géographiques et sont vouées à la disparition.

Il a aussi été proposé de réunir une conférence régionale à l'échelon de la division. Il semble toutefois peu probable, dans la conjoncture actuelle, que de nombreux Etats membres y assistent. Un questionnaire, envoyé par le Secrétariat au nom de l'Expert de la division, n'a suscité que 13 réponses. On peut en conclure que peu d'Etats membres sont dotés d'organismes toponymiques actifs. Ceux qui sont représentés à cette conférence font évidemment partie de la minorité qui se livre à des activités toponymiques.

Il semble que les Etats anglophones tendent à instituer leurs propres organismes, tandis que pour les Etats francophones, les questions sont traitées avec l'aide de l'Institut géographique national (IGN) français (voir le rapport du Gouvernement français, E/CONF.61/L.64).

L'Afrique tropicale offre encore un immense champ d'activité possible en matière de toponymie, et pour que des progrès sensibles puissent être réalisés, une assistance extérieure est indispensable, notamment sous la forme de financement et éventuellement de traitement des données. Le Groupe d'experts a effectué quelques démarches auprès de sources d'assistance éventuelles mais jusqu'ici sans résultat. Il poursuivra ses efforts dans ce sens.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'IRAN*

Introduction

On a tenté, dans le présent rapport, de donner un bref aperçu des progrès accomplis en Iran depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue en septembre 1967 à Genève. On a voulu que, dans toute la mesure possible, les diverses questions qui se posent dans ce domaine soient abordées dans l'ordre des résolutions adoptées par cette conférence.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.102.

La normalisation nationale

Conformément à la résolution 4, un organisme des noms géographiques a été mis en place dès 1968. Il s'agit de la Sous-Commission de géographie, qui dépend de l'Académie iranienne et dont la composition a été modifiée de façon à comprendre, outre les membres déjà en exercice, des représentants de l'Organisation géographique nationale, des instituts de géographie et des départements de géographie de l'Université, ainsi que des érudits dont les connaissances scientifiques ou les travaux de recherche justifient la participation aux activités de la Sous-Commission.

La Sous-Commission se réunit une fois par semaine au siège de l'Organisation géographique nationale, où